

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

F11

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Etaient représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOJAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 42

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature du protocole d'accord transactionnel avec la société Papeteries Pichon

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant qu'à la suite de difficultés internes à la société Papeteries Pichon, les délais d'engagement de livraison n'ont pas été respectés,

Considérant que ces retards de livraison ont engagé un coût non prévu pour la Ville,

Considérant que la Ville et la société Papeteries Pichon ont décidé de se faire des concessions réciproques et de mettre définitivement un terme à leur litige sur la base d'un accord transactionnel irrévocable,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel entre la ville de Gennevilliers et la société Papeteries Pichon.

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-Delib-F11-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 29/06/22

Affiché le 6/07/22

Exécutoire le 6/07/22

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 1 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-Delib-F11-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022